

Monsieur,

Nous venons de recevoir votre lettre RAR datée du 18 mai 2011, postée le 30 mai 2011 pour une convocation le 1^{er} juin 2011 à 19H, et nous souhaitons réagir à cette missive.

Comme vous le soulignez, l'original de la pétition vous a été remis en main propre au Dojo le 12 mai 2011 après une lettre recommandée en date du 26 avril 2011. Nous constatons un délai anormalement long entre l'envoi de la pétition et votre réponse officielle. De plus ce courrier contredit votre mail du 28 mai 2011, à mon attention, dans lequel vous nous indiquiez que vous avez fait le choix d'arrêter la procédure de validation « *Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que la pétition n'est pas valide au regard du nombre des signatures dont nous disposons déjà.* »

Nous soulignons cette contradiction qui n'est pas isolée et malheureusement récurrente avec vous.

Je réponds point par point à votre courrier malgré notre réunion du 12 Mai 2011 lors de laquelle vous m'aviez indiqué avoir entendu les raisons de notre démarche et à priori compris nos motivations, ce n'est visiblement pas le cas.

- Pourquoi élire un nouveau Bureau ? Lors de nos premiers contacts, suite au démantèlement du bureau, à la démission des professeurs vous étiez seul et vous nous avez plusieurs fois indiqué que vous ne pouviez assumer cette charge.
- Pourquoi réviser les statuts ? Pour éviter que la situation que nous vivons aujourd'hui ne se répète. De plus les statuts actuels sont très éloignés des statuts standard de la FFK, que nous trouvons plus démocratique car ils impliquent une communication à tous les adhérents si un désaccord survient au sein du conseil d'administration de l'association. Enfin et selon vos propos il sera difficile de respecter les statuts pour trouver 4 volontaires assidus disposant de 4 années de licences.
- Les points de statuts à modifier ? Nous proposons encore une fois d'utiliser un processus démocratique : il serait arbitraire de désigner les éléments à changer et proposons d'utiliser des statuts officiels de la FFK si la majorité en convient.

Après ces précisions nous souhaitons obtenir des réponses sur les questions suivantes :

- Votre procédure de validation des signatures étant complètement opaque et la pièce d'identité inutile puisqu'elle n'a pas été demandée lors de l'inscription, veuillez nous indiquer le texte juridique qui vous autorise à convoquer toutes les pétitionnaires ? Une vérification des adresses mails/téléphones/signatures dans votre fichier étant suffisante. Pour notre part, nous nous sommes basés sur les textes concernant le droit à la pétition et nous n'avons pas trouvé d'information appuyant cette obligation.
- Vous indiquez également avoir contacter les personnes ayant signé cette pétition pour obtenir des réponses sur leur motivation ; nous apprenons que vous avez également visité certains signataires , ce qui ressemble à une manoeuvre d'intimidation allant encore une fois à l'encontre des préceptes de fonctionnement démocratique d'une association. Pourquoi demander aux pétitionnaires de s'expliquer ? En aucun cas un pétitionnaire n'a à se justifier sur son choix.
- Nous sommes également circonspects sur le timing que vous mettez en place, soit l'envoi d'un courrier en recommandé le 30 mai pour une convocation 24 heures plus tard, à la veille d'un long week-end, sachant que ce courrier à été édité ... il y a bientôt 15 jours... Encore une fois, nous constatons que le bureau joue la montre afin d'interdire la mise en place d'une AGE dans des délais acceptables. J'ai exceptionnellement réceptionné ce pli le jour de sa présentation par les services postaux et je suis donc informé de cette procédure. Que se passe-t-il pour les personnes qui doivent se rendre à la poste pour retirer leur pli au regard du délai imparti ? Est-ce à dessein que vous avez choisi cette semaine qui comporte un Jeudi férié pour planifier les convocations ?
- Vous mentionnez également « Afin de respecter les droits de **tous** les adhérents ». Nous sommes offusqués que vous puissiez parler de respect quand vous « communiquez » vers tous les adhérents sur la base d'éléments non factuels : vous ne voulez pas inclure les parents d'adhérents mineurs et les personnes du body karaté dans un vote, vous sollicitez les forces de l'ordre au dojo pour nous accueillir, vous jouez la montre pour échapper à une action démocratique, vous disposez de l'emploi du temps des adhérents à votre guise et vous parlez d'une enquête administrative en cours ! Sur ce dernier point, en France, une

personne est considérée innocente jusqu'à preuve du contraire. A notre sens, il eut été beaucoup plus judicieux et respectueux d'attendre le résultat de cette enquête avant de jeter le doute, la suspicion et créer la scission au sein de notre association.

Nous constatons que vous avez manoeuvrés pour imposer une équipe professorale de style Shotokan alors que aucune consultation des adhérents n'a été effectuée à ce jour et que le club est actuellement référencé sur le site de la FFK comme un club Shotokai.

En conclusion, nous ne participerons pas à cette validation et en conformité avec nos statuts, nous voterons lors de l'AGE pour élire une équipe apte à gérer en parallèle notre association de façon démocratique avec un réel projet sportif.